

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE V^o B. DE JONGHE, LE C^o TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE

1900

CINQUANTE-SIXIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,
Rue de la Limite, 21.

1900

NUMISMATIQUE BRUXELLOISE

JETONS DE PRÉSENCE

DE LA

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE BRUXELLES

MESSIDOR AN XII.

Il y a trente-cinq ans, en publiant dans la *Revue de la Numismatique belge* de 1865 la médaille d'or offerte, en l'an VIII, par les habitants de Bruxelles à Nicolas-Jean Rouppe, nous commençons ainsi cet article, notre premier essai de publication :

« Dans l'histoire métallique de notre pays, l'ère
 » de la domination française est bien certaine-
 » ment celle qui offre le plus de lacunes. Aussi
 » toutes les descriptions des médailles de cette
 » époque sont-elles toujours parfaitement accueil-
 » lies par les amateurs, heureux de voir se relier
 » ainsi la chronologie de nos annales. »

Malgré que plus d'un tiers de siècle se soit écoulé depuis, nous devons constater, à regret, qu'aucune publication générale n'a été entreprise pour faire disparaître cette fâcheuse lacune de l'histoire métallique de notre pays.

Pour prêcher d'exemple, nous venons, aujourd'hui, ajouter à notre faible contingent d'autrefois la description de deux jetons de cette époque, dans l'espoir de provoquer d'autres articles concernant

cette série spéciale et de faciliter ainsi la publication, aussi complète que possible, de toutes les pièces relatives à notre pays, pendant sa réunion à la France. Outre les événements qu'ils rappellent et le grand intérêt historique qu'ils présentent, ces monuments numismatiques offriront, en quelque sorte, le tableau de la gravure en médailles en Belgique, depuis le départ du célèbre graveur Théodore Van Berckel, jusqu'à la constitution du royaume des Pays-Bas.

Bien que ces deux jetons n'aient pas encore été étudiés au point de vue de la numismatique bruxelloise, nous devons constater qu'ils ont été décrits et figurés dans la *Collection des Médailles de l'empire français et de l'empereur Napoléon*, publiée, en 1840, dans le *Trésor de Numismatique et de Glyptique*, ouvrage édité à Paris.

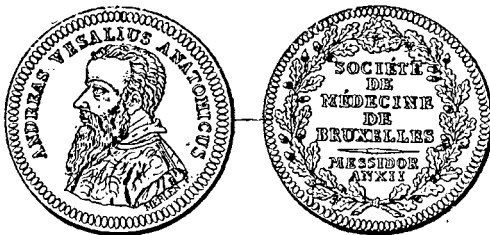
Voici la description, donnée par Georges-Julien Fellmann, de ces deux jetons, reproduits sous les n^{os} 12 et 13 de la première planche de la *Collection des médailles de l'Empire français* :

N^o 12.

19 juillet 1804.

Jeton.

ANDREAS VESALIUS. Tête de profil. Rev. SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE BRUXELLES.



ANDREAS VESALIUS ANATOMICUS. (*André Vésale, anatomiste.*) Buste habillé de Vésale, de profil, à gauche. Dessous : MERLEN. F. (*fecit*).

Rev. Dans une couronne de chêne : SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE BRUXELLES — MES- SIDOR AN XII. (29^m).

Inédit. Cabinet de M^{me} Sœhnée.

N^o 13.

19 juillet 1804.

Jeton.

ANDREAS VESALIUS. *Tête de trois quarts.*

Rev. SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE BRUXELLES.



Droit semblable à celui de la pièce précédente, avec cette différence que la tête, au lieu d'être de profil, est de trois quarts.

Revers semblable à celui de la pièce précédente, avec de légères différences dans la couronne. (29^m).

Inédit. Cabinet de M^{me} Sœhnée.

Malgré toutes nos recherches dans les nombreuses publications faites à Paris et à Londres sur la numismatique de cette grande épopée de l'histoire moderne, nous n'avons trouvé nulle part ailleurs la reproduction de ces deux jetons,

qui figuraient comme inédits, en 1840, dans la riche collection de M^{me} Sæhnée, l'une des plus importantes de Paris.

On peut se demander pourquoi le *Trésor de Numismatique et de Glyptique* date ces jetons du 19 juillet 1804, sans motiver les raisons de cette indication, comme sans donner un mot d'explication sur les motifs de la naissance de ces pièces?

Le rédacteur de cet ouvrage a bien consacré quelques lignes à André Vésale, le célèbre anatomiste dont le buste occupe le droit des jetons ; mais il n'a donné aucun détail sur l'inscription du revers : *Société de Médecine de Bruxelles*.

On doit supposer que c'est au manque de renseignements que l'on doit attribuer cette omission et que c'est ce même motif qui est cause du long retard apporté à la reproduction de ces deux jetons dans une publication de notre pays.

Depuis longtemps donc nous cherchions à connaître ce que fut cette *Société de Médecine de Bruxelles*, et personne ne savait nous renseigner à son égard, lorsque, tout récemment, on nous donna le nom du D^r Broeckx d'Anvers, comme l'auteur d'une « Histoire du collège de médecine de Bruxelles ».

Le hasard nous ayant fait rencontrer, il y a peu de jours, le savant docteur M. E. Kufferath, nous lui exposâmes notre embarras et il voulut bien nous promettre de nous procurer cet ouvrage,

ainsi que ceux qu'il pourrait trouver sur la *Société de Médecine de Bruxelles*.

C'est donc grâce à l'obligeance si connue de cet éminent praticien que nous avons pû parcourir l'ouvrage du D^r Broeckx, ainsi que les six tomes publiés par les deux sociétés de médecine de Bruxelles.

Le premier de ces ouvrages, publié à Anvers en 1862 par le D^r C. Broeck, est intitulé : *Histoire du Collegium medicum Bruxellense*.

Nous nous réjouissons déjà de cette trouvaille en lisant les premières lignes de l'avant-propos :

« Quand on parcourt les écrits publiés sur l'histoire de la ville de Bruxelles, on est frappé de l'absence presque complète de détails concernant le corps médical. »

Mais en poussant plus loin nos investigations dans cet intéressant travail, nous trouvâmes qu'il n'était que l'analyse d'anciens manuscrits, depuis **1650** jusqu'à **1794**. Nous devions donc renoncer à y trouver des renseignements sur une association scientifique fondée à Bruxelles en messidor 1804.

Il ne nous restait, comme suprême ressource, qu'à fouiller les ACTES des deux Sociétés de Médecine, fondées successivement par des savants bruxellois, afin de nous renseigner sur les jetons qui nous occupent.

La première de ces sociétés doit sa naissance à une réunion de quelques hommes zélés et amis de leur art, qui ont senti le besoin de répandre autour

d'eux le résultat de leurs méditations et de leurs études. « La décadence dont l'art était menacé » depuis la suppression des Sociétés en France, ne » pouvait manquer d'attirer leur attention et » d'exciter leur sollicitude : ils le virent sans asile, » et résolurent de lui en offrir un. »

Dans ce but, ils firent part de leur projet à ceux de leurs confrères qu'ils jugèrent les plus disposés à le partager et les plus en état d'en faciliter l'exécution. Plusieurs goûtèrent leur avis, mais le plus grand nombre le rejetta.

La Société ne se fonda pas moins sous le nom de *Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie*, et elle prit pour devise le mot *Ægrotantibus* (en faveur des malades).

Ce fut le 30 septembre 1795, que la Société se réunit pour la première fois. *M. Van Asbroeck*, son premier président, lui offrit dans sa maison un local, qu'elle accepta, et où elle continua de s'assembler. Elle avait eu soin de s'assurer une existence légale, en prévenant les autorités de son institution et en les informant du lieu de ses séances.

Après deux années d'existence, la Société publia, à la fin de l'an VI, la première partie du tome premier de ses ACTES, et, l'an VIII, la seconde partie de ce volume, qui resta unique.

Il ne contient aucune mention numismatique, la Société ne décerna aucune médaille pour prix, ni ne distribua aucun jeton de présence. Cela se

comprend d'autant mieux que l'article 5 des dispositions particulières du règlement de la Société porte : « Le membre qui ne se trouvera point présent à la Société une heure après l'ouverture de la séance, encourra l'amende de trois sous; deux heures après l'ouverture de la séance, cinq sous, et sept sous, s'il n'y paraît point du tout. »

Bientôt l'ardeur des membres de la première *Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie de Bruxelles* se refroidit, et la Compagnie ne se réunissant plus, ses travaux furent abandonnés. Elle s'éteignit le 14 messidor an XII.

Ce même jour vit la naissance de la seconde *Société de Médecine de Bruxelles*.

Voici ce que nous lisons au commencement du deuxième volume de ses ACTES, paru en 1808 : La Société de Médecine, séant à Bruxelles, désignée jusqu'au 14 messidor an XII, sous le nom de *Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie de Bruxelles*, et sous la devise *Ægrotantibus*, n'existait que de nom depuis plus de deux ans; elle ne se réunissait plus; ses travaux étaient abandonnés; elle renfermait dans son sein des éléments de discorde qui décourageaient ses membres les plus zélés. Ceux-ci méditaient depuis longtemps les moyens de faire cesser cette inertie préjudiciable aux progrès de l'art de guérir; dans cette vue, ils résolurent de se réorganiser et de s'adjoindre des collègues plus capables, par leurs talents et leur réputation, d'honorer la Société. En conséquence,

des douze membres dont était composée la ci-devant Société, neuf arrêterent entre eux de se réunir le 14 messidor an XII et chargèrent l'un d'eux de préparer, pour cette époque, un plan de réorganisation. Cette réunion et réorganisation eurent lieu, ainsi que la Société l'avait projeté.

Nous connaissons maintenant les diverses filiations de la *Société de Médecine de Bruxelles*; nous allons dire un mot de sa numismatique.

La mention de messidor an XII n'est pas la date de l'apparition des deux jetons, il constate non la date du décès de la *Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie de Bruxelles*, mais celle de la naissance de la nouvelle *Société de Médecine de Bruxelles*.

Nous avons pensé d'abord que le jeton donné par le *Trésor de Numismatique* sous le n° 13, était une épreuve refusée, à cause du buste mal réussi de Vésale, mais nous croyons maintenant qu'il faut y voir le jeton primitif et que plus tard le jeton n° 12 lui succéda. Si le jeton n° 13 avait seulement été un projet, il n'en existerait que très peu d'exemplaires; or, dans toutes les ventes, on rencontre toujours ces deux jetons réunis. De plus, le revers de l'un diffère un peu du revers de l'autre, ce qui ne serait pas arrivé si le graveur avait dû recommencer le droit du jeton seulement; car il aurait pu très bien employer son premier revers.

Disons encore, que le n° 12 (que nous croyons le deuxième en date) a un millimètre de plus de diamètre, et que nous possédons un *essai*, en cuivre

jaune, qu'on aura probablement exigé pour juger la réussite du travail, avant d'approuver et d'accepter le second modèle.

Nous n'avons rien trouvé dans les procès-verbaux relativement aux époques de la frappe de ces deux jetons; seul le règlement du 17 février 1807 en décide le mode de distribution.

En effet, les articles 15, 21, 22 et 24 de ce règlement mentionnent que le trésorier de la Société sera le dépositaire des jetons, qu'il les distribuera à chaque membre présent aux séances, et que les membres effectifs interviendront chaque année dans les frais de leur fabrication.

Quant aux médailles décernées par la Société, voici l'analyse de ce que nous avons rencontré dans les quatre tomes publiés de 1806 à 1812.

Dans sa séance de réorganisation du 14 messidor an XII, la Société arrête qu'elle distribuera chaque année une médaille d'or, de la valeur de 200 francs, à l'auteur qui aura le mieux répondu aux questions qui seront mises au concours, et un second prix de 100 francs à celui qui aura le mieux fait connaître les maladies régnant dans le Département de la Dyle.

Dans son discours du 2 vendémiaire an XIV, le secrétaire général nous apprend que les médailles à décerner par la Société devaient porter l'effigie de *Lomius*, de *Palfyn* et d'*André Vésale*; « mais la » Société a cru flatter davantage le vainqueur, en » substituant à ces portraits celui du grand NAPO-

» LÉON, le modèle des héros, la terreur de ses
 » ennemis, le restaurateur des empires et le pro-
 » tecteur des sciences et des arts ».

Ces médailles devaient porter au revers : *Prix de la Société de Médecine de Bruxelles.*

Le premier concours fut extrêmement brillant, puisqu'il amena quatorze mémoires. Le premier prix fut décerné au mémoire n° 9.

Le rapporteur ajoute : « La Société, par son » programme, n'avait promis qu'un prix, mais le » mérite éminent des n^{os} 6, 7, 1^{er}, 5 et 10 l'a déter- » minée à décerner deux seconds prix, consistant » chacun en une médaille en or de la valeur de » 100 francs, *portant l'effigie de l'empereur Napo- » léon.* » Elles furent décernées aux n^{os} 6 et 7. Les *accessits*, dont on ne détermine pas la valeur ni le métal, furent donnés aux n^{os} 1, 5 et 10.

Voici la liste des médailles d'or mentionnées dans les quatre tomes publiées par la Société de 1806 à 1812, et sur lesquelles nous appelons l'attention des numismates :

1^o Une médaille d'or de 200 francs, décernée à M. R. De La Prade, docteur-médecin, à Montbrisson ;

2^o Une médaille d'or de 100 francs, décernée à M. Aymons, docteur-médecin, à Chivasso (Piémont) ;

3^o Une médaille d'or de 100 francs, décernée à M. J.-A. Murat, docteur, à Montpellier (Dordogne) ;

4^o Une médaille d'or de 100 francs, décernée à

M. A. Clos, docteur-médecin, à Sorèze Tarn), et
 5° Une médaille d'or de 100 francs, décernée à
 M. Amalle-Godefroid, docteur-médecin, à Rouen.

On remarquera que, toutes ces médailles ayant été obtenues par des savants étrangers, ce n'est que dans des catalogues de l'étranger qu'on pourra retrouver leur trace, à moins de supposer que toutes sont allées au creuset.

Rappelons aussi que, par l'article 26 de son règlement, la Société fonda annuellement un prix d'encouragement en faveur du praticien du Département de la Dyle (Bruxelles excepté) qui aura envoyé le meilleur mémoire sur les maladies régnantes. Cependant, dans toutes ses publications parues, nous n'avons trouvé aucune trace d'une médaille décernée pour cet objet.

Tous les concours n'eurent pas le succès du premier. Ainsi, celui de 1807 n'ayant produit aucun mémoire en réponse aux questions posées, la Société résolut, dans sa séance du 21 décembre de la même année, de remettre les mêmes questions au concours, et, afin d'encourager les savants, elle annonça que la médaille serait de la valeur de 300 francs.

En dehors de ce concours extra, elle maintint les concours annuels avec médailles d'or de 200 et de 100 francs.

A cette même séance du 21 décembre 1807, la Société s'ajourne au 2 janvier 1808, mais, comme les deux derniers tomes ne servent plus qu'à l'in-

sersion de mémoires, il n'y a plus de vestige de procès-verbaux, ce qui nous a empêché de continuer nos investigations numismatiques.

Il nous reste à dire quelques mots de l'artiste qui grava les deux jetons qui ont fait l'objet de ce travail.

Aucun biographe ne donne de détails sur cet artiste-graveur et notre savant confrère, M. Paul Bordeaux, dont tous les lecteurs de la *Revue belge de Numismatique* connaissent les multiples travaux, n'a rien trouvé à son sujet dans les archives de la Monnaie de Paris.

Heureusement, un autre éminent confrère, M. L. Forrer, de Chislehurst, qui vient de terminer dans la *Revue belge* un travail remarquable sur les monnaies de la reine d'Égypte Cléopâtre VII, a pu nous donner quelques renseignements que nous ne voulons pas déflorer, attendu qu'ils trouveront probablement leur place dans le *Monthly Numismatic Circular* des éditeurs Spink et son, de Londres, dans lequel M. Forrer publie des notices biographiques de tous les médailleurs anciens et modernes. Nous nous bornerons donc à dire que Merlen (Jean-Baptiste) est un graveur d'origine française d'après quelques-uns, et d'origine hollandaise, suivant d'autres.

Il travailla à Paris de 1804 à 1808 et on trouve parmi les médailles de l'empereur Napoléon, publiées dans le *Trésor de Numismatique et de Glyptique*, sept jetons et une médaille, reproduits

aux planches 1, 3, 11, 17, 27 et 30, signés de son nom.

Notre savant confrère d'Angleterre lui attribue aussi une médaille de 1814, pour la Paix de Paris, portant, au droit, le buste du grand-duc Ferdinand III de Toscane.

De 1820 à 1837, Merlen fut employé à la Monnaies de Londres et participa, avec les graveurs officiels, à la gravure des monnaies de Georges IV et de Guillaume IV.

Comme on ne connaît plus d'œuvre de cet artiste après 1837, il est probable qu'il sera décédé vers cette époque.

ÉDOUARD VANDEN BROECK.
